

dette augmentait considérablement. Elle constituait le problème le plus ardu qui se posait pour nous. Qu'est-il arrivé? L'année financière terminée le 31 mars 1924, au lieu d'indiquer un déficit, a été marquée par un excédent de \$35,993,594. Depuis, jusqu'à ce que nous abandonnions les affaires, il y a eu excédent chaque année. Voici le tableau de ces excédents, dont le chiffre indique la somme de la réduction de la dette de 1923 à 1930.

Année financière terminée le 31 mars	Total des réductions de la dette
1924 . . . . .	\$35,993,594
1925 . . . . .	345,589
1926 . . . . .	27,706,587
1927 . . . . .	41,896,729
1928 . . . . .	50,984,137
1929 . . . . .	71,345,528
1930 . . . . .	47,740,746

Ce tableau démontre que, pendant sept des huit ans et demi que nous avons été au pouvoir, nous avons eu des excédents budgétaires plutôt que des déficits. En outre, ces excédents se montent à la somme considérable de plus de \$275,000,000. N'est-ce pas là, monsieur l'Orateur, un bel héritage à laisser à ses successeurs? La Chambre voudra bien noter que ces excédents n'étaient nullement le fruit d'emprunts: durant tout le cours du régime libéral toutes les dépenses, tant ordinaires qu'imputables sur le capital, furent prises sur les recettes courantes. Les excédents cités constituaient un surplus sur tous les décaissements tant courants que sur le compte du capital.

Ce qui prouve encore notre succès ce sont les réductions d'impôts effectuées.

M. HANSON (York-Sunbury): Six pour cent.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député trouvera, je pense, que ce 6 p. 100 ne tardera pas à revenir. Afin de mettre les finances nationales en état de faire face aux obligations découlant du régime précédent, et de boucler notre budget, nous avons dû momentanément relever les impôts. Je prie les honorables vis-à-vis de remarquer que nous y avons été carrément: pour faire honneur à nos obligations nous avons eu recours non pas à l'emprunt mais à l'impôt. Le Canada compte que ses gouvernants actuels feront de même; il compte que le Gouvernement recourra à l'impôt et non pas à des emprunts ultérieurs, héritage funeste, en vue de liquider les engagements qu'il a été si prompt à contracter pour servir son ambition lors des élections générales.

Dès que nos recettes ont permis de boucler le budget, nous avons commencé à réduire les impôts. La Chambre se souvient que nous

avons abaissé les taxes indirectes que constituent les droits de douane. Dans les chiffres que je vais citer, je ne ferai pas mention de cette réduction. Il est estimé que les autres réductions d'impôt se sont chiffrées, en 1926, à 25 millions de dollars; en 1927, à 27 millions; en 1928, à 19 millions; en 1929, à 25 millions et à 22 millions en 1930. Une estimation modeste montre donc que dans les cinq dernières années les abaissements d'impôt ont atteint le chiffre considérable, aujourd'hui, de 116 millions de dollars par année, car chaque diminution effectuée était maintenue pour les années suivantes.

Les chiffres sous forme de tableau sont les suivants:

Année financière	Réduction estimative des taxes (autres que l'impôt douanier)
1926-1927 . . . . .	\$25,000,000
1927-1928 . . . . .	27,000,000
1928-1929 . . . . .	19,000,000
1929-1930 . . . . .	25,000,000
1930-1931 . . . . .	22,000,000

Voilà des chiffres, monsieur l'Orateur, qui se passent de commentaires. C'est d'après ces indices que le pays jugera si ses affaires ont été bien gérées par le ministère qui a précédé le Gouvernement du jour, si le programme suivi a été sage, éclairé et efficace. C'est sous le régime libéral que le Canada a connu ce grand relèvement de son commerce et cette diminution de la dette publique. Sur huit ans et demi nous avons eu, pendant sept ans, un surplus. Il y a eu un abaissement ininterrompu des impôts; tout s'est passé dans un esprit d'harmonie, d'union et de cordialité entre les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral, esprit qui n'avait pas régné depuis de longues années auparavant. Il est incontestable que pareil esprit n'existe pas en ce moment. En outre, monsieur l'Orateur, cette bonne volonté, cet esprit d'union, caractérisaient nos relations avec les autres pays de l'empire, avec la Grande-Bretagne en particulier. Là encore la cordialité fait défaut aujourd'hui.

#### ELECTIONS GENERALES DE 1930 ET SESSION QUI LES A PRECEDEES

A présent, monsieur l'Orateur, j'aborde ce que dit le discours du trône touchant la législation adoptée à la session spéciale. Pour le moment je ne scruterai pas bien avant cette question; je me contente de faire observer que le Gouvernement lui-même n'a pas osé prétendre qu'il avait racheté, au moindre degré, les promesses faites aux électeurs lors de la dernière campagne. Mon très honorable ami en face a été porté au pouvoir grâce à certaines promesses explicites et claires qu'il fit alors aux électeurs. Il s'était engagé à mettre fin